

NEWSLETTER JUILLET 2021



Indemnités journalières et délai de carence BIEN COMPRENDRE CE QUI CHANGE

Le nouveau régime d'indemnisation commun à toutes les professions libérales, entré en vigueur au 1er juillet, prévoit la réduction du délai de carence de 90 à 3 jours et modifie les modalités d'attribution comme les règles de cotisation. [Tout savoir.](#)

COVID-19 : Comment aider les plus précaires ?

Rappelons que la vaccination est accessible à tous gratuitement, y compris aux personnes sans couverture maladie. Toutefois, les personnes en situation de grande précarité font l'objet d'une organisation spécifique dans la prise en charge de la vaccination anti-Covid. [On fait le point.](#)

Stratégie vaccinale : Evolution et adaptation des mesures à la situation épidémique.

Depuis le 18 juin, de nouvelles consignes émises par la Direction générale de la Santé (DGS), sont applicables : Modification provisoire et exceptionnelle de l'intervalle entre 2 doses de vaccins ARNm (COMIRNATY ou MODERNA) pendant la période estivale; Administration d'une 3e dose de vaccin pour les personnes atteintes de certains cancers ; Evolution de la doctrine concernant la vaccination des personnes ayant déjà été infectées au SARSCoV-2 ; Précision concernant la vaccination des adolescent. [Lire le détail.](#)

AGENDA / UNIVERSITÉ DE LA COORDINATION EN SANTÉ

Découvrez le programme de cette 2e édition qui évoquera dans un format 100% numérique la complexité patient et systémique dans les parcours de santé. Les 26 et 27 août, en lien avec RESO Occitanie. [Découvrir le programme.](#)

Autres évènements dans votre région. [Consulter l'AGENDA.](#)

[Suivre l'actualité COVID](#)

l'URPS Infirmiers libéraux d'Occitanie. Votre adresse mail est exclusivement utilisée par notre service de communication selon des protocoles sécurisés, pour vous tenir informé des actualités intéressant votre exercice libéral dans la région Occitanie.

Vous pouvez à tout moment utiliser le lien de désabonnement ci-dessous.

Conformément au RGPD et à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, Veuillez alors contacter le: 04 67 69 67 58 ou appeler le 05 62 83 50 76.

[Se désinscrire](#)



© 2021 URPS Infirmiers libéraux d'Occitanie